

### Conférence nationale de santé

### Assemblée plénière

Ministère de la Santé et de la Prévention - 7 décembre 2022

## Ordre du jour



- 1. Accueil, par le Pr. Emmanuel RUSCH, Président de la CNS,
- 2. Points d'actualité, par le Pr. Emmanuel RUSCH,
- 3. Présentation de l'avis en faveur de l'adoption du Nutri-score dans l'Union européenne (par Emmanuel RUSCH), adopté en « procédure d'urgence » par la CP le 25 novembre 2022,
- 4. Point d'information sur le calendrier prévisionnel des réunions et sur l'indemnisation des frais de déplacements et d'hébergements des membres de la CNS, (par Pascal MELIHAN-CHEININ et Hélène JAROSZ),
- 5. Point sur la saisine conjointe sur la maltraitance (par Emmanuel RONOT),
- 6. Saisine de la CNS par la Direction générale de la Santé (DGS) sur le rapport au parlement dédié à l'évaluation des expérimentations au titre de l'article 92 de la LMSS 2016 (par Emmanuel RUSCH)
- 7. Présentation de la feuille de route du groupe de travail sur le respect des droits des usagers en fin de vie (par Benjamin GANDOUET, Michèle LE GOFF, Anne-Marie REGNOUX)
- 8. Point sur la saisine antibiorésistance (par la DGS)
- 9. Points divers.

# 1. ACCUEIL



## Conseils pour la tenue de cette assemblée

### **Quelques précautions:**



Demander la parole en levant la main pour avoir le micro



Se présenter à chaque prise de parole



Intervention rapide



## Remerciements

A l'ensemble des membres de la CNS pour toutes vos contributions aux travaux de la CNS

A l'ensemble des membres du secrétariat général de la CNS pour leur soutien

Aux membres de la CP et du GTPDU pour leur implication



- Un système de santé sous très forte tension
  - Un accès à la santé défaillant et des professionnels en souffrance
  - Du monde d'avant la Covid ... à la poursuite de la Covid et...
    - Épidémies ; Négociations conventionnelles, ...



- L'importance de l'effectivité des droits
- La nécessité d'un nouveau souffle pour la démocratie en santé
- Le devoir de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Des leviers et outils à mobiliser
  - Implications et démarches participatives, financement et revalorisations des métiers, numériques, dispositifs de coordination de la promotion de la santé aux soins (contrats locaux de santé, conseils locaux de santé mentale, projets territoriaux de santé mentale, dispositifs d'appui à la coordination, groupements hospitaliers de territoire, ....),...





- Structuration à venir des politiques de santé
  - CNR santé (et bien vieillir) : un bilan par la CNS à réaliser à partir de janvier 2023
  - Stratégie nationale de santé
  - PRS et SRS 3





- Déplacement Guadeloupe et Martinique (18 novembre au 02 décembre 2022)
  - Remerciements à Mme Marie France TIROLIEN, Présidente de la CSA, à M. Jean Luc FANON, Président de la CRSA.
  - Objet : travailler sur l'accès à la santé, sur les saisines « Fin de vie » et « Maltraitances ».
  - Sur les 2 territoires, nombreuses réunions impliquant les Espaces éthiques régionaux, la CSA/CRSA, les agences régionales de santé, les associations ou la population.
  - Eléments de constat :
    - Besoins de santé (population vieillissante, fréquence des facteurs de risque, maladies infectieuses, maladies chroniques)
    - Offre de santé défaillante
    - De profondes fractures sociales et des mécanismes de solidarités pérennes
    - Une résilience toujours présente





- 1. Audition de la CNS par le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) concernant la Stratégie nationale de santé (SNS)
- 2. Audition de la CNS sur la réorganisation des ministères en charge de la santé
- 3. Audition à venir de la CNS par l'Inspection générale des affaires sociales sur la future SNS
- 4. Audition de la CNS par le HCSP sur les « rendez vous de prévention 25-45-65 ans »





3. Présentation de l'avis en faveur de l'adoption du Nutri-score dans l'Union européenne adopté en « procédure d'urgence » par la CP le 25 novembre 2022, par M. RUSCH

Alimentation : un enjeu de santé publique majeur (espérance de vie sans incapacité, maladies chroniques, inégalités sociales de santé)

#### A - Dès 2016, le soutien de la CNS au logo-nutritionnel et au choix du Nutriscore

Le 23 novembre 2016, l'assemblée plénière de la Conférence nationale de santé (CNS) débattait du logo nutritionnel.

Loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, article 14: « afin de faciliter le choix du consommateur ... la déclaration nutritionnelle obligatoire .... peut être accompagnée d'une présentation ou d'une expression complémentaire au moyen de graphiques ou de symboles ».

Le décret n° 2016-980 du 19 juillet 2016 relatif à l'information nutritionnelle complémentaire sur les denrées alimentaires précise les modalités d'une expérimentation préalable.

C'est au terme de cette expérimentation menée selon les standards scientifiques existants, que le choix en France du Nutri-score comme logo nutritionnel a été retenu.

Les membres ... de la CNS considèrent le logo nutritionnel comme un outil important pour favoriser la décision éclairée du citoyen vis-à-vis de sa santé. Cet outil doit toutefois s'inscrire dans une politique nutrition-santé ambitieuse, volontariste et globale ...

Par ailleurs, les membres ...de la CNS :

- estiment de ce fait que cette information sous forme de logo-nutritionnel, reposant actuellement sur la base d'un volontariat, devrait être obligatoire;
- demandent aux pouvoirs publics de porter cette démarche, d'en assurer le plaidoyer auprès des instances européennes compétentes et de renforcer leurs efforts pour inscrire cette obligation au niveau de l'Union Européenne;

• ... >>

<u>B - Aujourd'hui, la CNS apporte son soutien pour généraliser le Nutri-score au niveau de l'Union européenne.</u>

Depuis, le Nutri-score a été adopté et mis en œuvre dans 5 autres Etats de l'Union européenne (Belgique, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Luxembourg) et la Suisse.

La Commission européenne s'est engagée, dans le cadre de sa stratégie "From Farm to Fork", à proposer un étiquetage nutritionnel obligatoire harmonisé pour toute l'Europe d'ici fin 2022. A ce jour, seul le Nutri-score a fait l'objet de plusieurs démarches d'évaluation reprises dans des publications scientifiques, ...

La CNS constate à nouveau la mobilisation de plusieurs grandes entreprises agroalimentaires pour à la fois décrédibiliser le Nutri-score et pour empêcher ou retarder son adoption au niveau européen.

La CNS condamne sans équivoque ces stratégies de lobbying commerciaux faisant fi du principe essentiel de l'information et de la décision éclairée du « citoyen » vis-à-vis de sa santé (mêmes logiques de manipulations observées dans d'autres champs de la consommation tel que le tabac).

La CNS appelle la Commission européenne et le Parlement européen à protéger la santé des habitantes et habitants de l'Union européenne, des générations présentes et futures, à adopter dans les délais prévus (2022) un étiquetage nutritionnel obligatoire à l'échelle de l'Europe, étiquetage compréhensible par le plus grand nombre de nos concitoyens et notamment par les plus fragiles ou vulnérables, étiquetage ayant fait la preuve scientifique de son efficacité.

La CNS appelle à l'adoption du Nutri-score au sein de l'Union européenne.

#### **POUR RETROUVER L'AVIS DE LA CNS :**

https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/conference-nationale-de-sante/avis-rapports-et-recommandations/mandature-2020-2025/article/avis-du-25-11-22-en-faveur-de-l-adoption-du-nutri-score-dans-l-union-europeenne



4. Points d'information sur le calendrier prévisionnel des réunions et sur l'indemnisation des frais de déplacements et d'hébergements des membres de la CNS

# 4.1. Calendrier des réunions de la CNS pour 2023



### Calendrier des réunions - 2023

#### **ASSEMBLEES PLENIERES**

08 MARS 2023, en visioconférence 14 JUIN 2023, en « hybride » 13 SEPTEMBRE 2023, en visioconférence 13 DECEMBRE 2023, en visioconférence





### Calendrier des réunions - 2023

#### **COMMISSIONS PERMANENTES**

En visioconférences

**20 JANVIER 2023** 

**17 FEVRIER 2023** 

17 MARS 2023

21 AVRIL 2023

19 MAI 2023

9 JUIN 2023

**21 JUILLET 2023** 

**8 SEPTEMBRE 2023** 

**20 OCTOBRE 2023** 

**17 NOVEMBRE 2023** 

**8 DECEMBRE 2023** 





### Calendrier des réunions - 2023

#### **GTPDU**

12 Janvier 2023, en présentiel
6 Février 2023, en visioconférence
14 Mars 2023, en visioconférence
6 Avril 2023, en présentiel
4 Mai 2023, en visioconférence
1<sup>er</sup> Juin 2023, en présentiel
4 Juillet 2023, en visioconférence



# 4.2. Indemnisation des membres de la CNS



### Indemnisation des membres de la CNS

Conférence nationale de santé

### GUIDE DES ETATS DE FRAIS

A l'attention des membres de la CNS

- Pour tous les déplacements au Ministère de la Santé et de la Prévention
- 14 avenue Duquesne, 75007 Paris



Un guide destiné à toutes et tous les membres nommé.e.s de la CNS a été élaboré pour indiquer :

- La marche à suivre pour obtenir l'indemnisation des frais engagés ;
- La marche à suivre pour effectuer des réservations via notre agence de voyages (pour les membres ultra-marins);
- Les documents et justificatifs à fournir, ainsi que les formulaires à remplir ;
- Ce guide sera transmis par mail aux membres nommé.e.s dès cette semaine.

# 5. SAISINE SUR LA MALTRAITANCE



# POINT SUR LES TRAVAUX SUITE A LA SAISINE « MALTRAITANCES »

• Voir l'article sur l'espace internet de la CNS :

Lutte contre les maltraitances et réponses citoyennes : webinaire du 12.10.22

dans lequel vous trouverez les informations relatives à la lettre de saisine conjointe « maltraitances » par le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, par la ministre déléguée chargée des personnes handicapées et par la secrétaire d'Etat à l'enfance.

6. Saisine de la CNS par la DGS sur le rapport au parlement dédié à l'évaluation des expérimentations au titre de l'article 92 de la Loi de modernisation de notre système de santé 2016



### Saisine de la DGS : évaluation des expérimentations de l'article 92 LMSS 2016

I. - A titre expérimental et pour une durée de cinq ans ..., peuvent être mis en œuvre des projets d'accompagnement sanitaire, social et administratif des personnes souffrant d'une maladie chronique ou étant particulièrement exposées au risque d'une telle maladie ainsi que des personnes handicapées...

Cet accompagnement a pour but l'autonomie de la personne et permet à ces personnes de disposer des informations, des conseils, des soutiens et des formations leur permettant de maintenir ou d'accroître leur autonomie, de participer à l'élaboration du parcours de santé les concernant, de faire valoir leurs droits et de développer leur projet de vie.

VI. - En vue de l'éventuelle généralisation des projets d'accompagnement sanitaire, social et administratif à l'ensemble du territoire, les agences régionales de santé participant à l'expérimentation assurent un suivi et une évaluation annuelle de ces projets. ...

Le Gouvernement, après avis de la Conférence nationale de santé, présente au Parlement un rapport portant évaluation de l'ensemble de l'expérimentation, au plus tard trois mois avant son terme.





# Saisine de la DGS : évaluation des expérimentations de l'article 92 de la LMSS 2016

- De nombreuses personnes concernées :
  - Plus de 9 millions de personnes en affection longue durée (ALD),
  - 15 millions de personnes (1/4 de la population) vivent avec un traitement au long cours,
  - 12 millions d'entre elles sont confrontées à des douleurs chroniques engendrant des errances thérapeutiques.
- L'accompagnement : un sujet préoccupant mais incomplètement relevé, sans approche globale.



# Saisine de la DGS : évaluation des expérimentations de l'article 92 de la LMSS 2016

- 28 projets-pilotes ont été retenus par un appel à projets national réalisé en deux vagues (2016 et 2017).
  - Ces 28 projets ont été présélectionnés par les agences régionales de santé (ARS) puis évalués par un comité d'évaluation national réunissant acteurs institutionnels, associatifs et experts.
- Un comité d'animation a été installé pour assurer la cohérence et la dynamisation de l'expérimentation.
  - Deux missions principales : installer une dynamique au service du développement des projets pilotes et de leur évaluation et faire vivre le dispositif tout au long de la durée de l'expérimentation au niveau national.
  - La présidence de ce comité a été confiée à M. Christian SAOUT.



# Saisine de la DGS : évaluation des expérimentations de l'article 92 de la LMSS 2016

- Avis sur l'évaluation des expérimentations conduite sous l'égide de la DGS ?
  - Quelles sont les conditions de réussites issues des expérimentations ?
- Avis sur une généralisation de ces expérimentations ?
  - Répondre aux attentes de l'accompagnement des usagers du système de santé.
- **Propositions** sur le cadre légal, sur les dispositifs permettant la mise en œuvre et le déploiement de l'accompagnement, sur son financement ?





## Saisine de la DGS : évaluation des expérimentations de l'article 92 de la LMSS 2016

**E** MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

PREVENTION DES MAI ADRES CHRONIQUES

Affaire suisie per : Alain Brunot Tél.: 01.40.56.65.22

Direction générale de la santé

Paris, le 2 4 NOV. 2021

Le Directeur général de la santé

Monsieur le Pr Emmanuel Rusch Président Conférence nationale de Santé

Objet : Expérimentation « Accompagnement à l'autonomie en santé » prévue par l'article 92 de la Joi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé / éléments d'information

Annexe 1 : présentation de l'expérimentation prévue par l'article 92

Annexe 2 : présentation des projets-pilotes participant à l'expérimentation

Annexe 3 : présentation du processus de l'évaluation nationale de l'expérimentation

L'article 92 de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a prévu une expérimentation sur 5 ans de projets-pilotes d'accompagnement à l'autonomia en santé. Cette expérimentation s'inscrit dans la Stratégie nationale de santé dans son ave IV qui vise à réaffirmer le rôle des usagers comme acteurs de leur parcours de santé en favorisant leur participation par des démarches innovantes notamment d'accompagnement

Le champ d'intervention de cette expérimentation est celui du renforcement des capacités de prise de décision et d'action (« empowerment ») des personnes concernées, encore peu développé en France.

La loi a prévu que le Gouvernement présente au Parlement un rapport, après avis de la Conférence nationale de la santé, portant sur l'évaluation de l'ensemble de l'expérimentation, au plus tand trois mois avant son terme, soit à l'automne 2022.

Sans attendre la transmission du projet de rapport au 3º00 trimestre 2022 à votre instance, j'ai le plaisir de vous adresser des à présent des éléments d'information pour vous permettre de prendre connaissance de cette 'expérimentation et de son processus d'évaluation.



#### **Calendrier:**

- Lettre DGS le 24 novembre 2021
- Présentation DGS en CP le 14 octobre 2022
- Échanges avec M. C. SAOUT le 05 décembre 2022
- Rapport accessible mi décembre 2022
- Avis CNS en janvier 2023 (à préciser)

#### **GROUPE DE TRAVAIL:**

- **Emmanuel BODOIGNET,**
- **Christian BRUN,**
- **Roland WALGER,**
- Jocelyne WITTEVRONGEL



# 7. Présentation de la feuille de route du groupe de travail sur le respect des droits des usagers en fin de vie



### Autosaisine de la CNS: « fin de vie »

3 Co-rapporteur.e.s : Benjamin GANDOUET, Michèle LE GOFF, Anne-Marie REGNOUX 1 groupe de travail constitué par appel à candidatures au sein de la CNS

#### **Articulation « multiple » en cours :**

- Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) et Conférence nationale des ERER (CNERER)
- Conseil économique, social et environnemental (CESE)
- Cabinet de Mme la Ministre FIRMIN LE BODO....

#### **Orientation principale:**

- Effectivité des droits
- Voir le diaporama présenté en séance par M. GANDOUET et Mme LE GOFF



# 8. Point sur la saisine ABR antibiorésistance par la Direction générale de la santé (DGS)



Direction générale de la santé

Literal Ilgalici Frateralai

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SANTE

LA CHEFFE DE LA MISSION MINISTERIELLE DE PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE Py Céline Pulcini

雷: 01.40.56.52.27

celine pulcini@sante.gouv.fr Nos rét.: D-22-025980 Paris, le - 6 DEC. 202

Le Directeur Général de la Santé La Cheffe de la Mission ministérielle de prévention des Infections et de l'antibiorésissance

۵

Monsieur le Professeur Emmanuel RUSCH Président de la Conférence Nationale de Santé.

Objet : Saisine de la Conférence nationale de santé sur le projet de Feuille de route interministérielle 2033 de prévention et de réduction de l'arribliorésistance

Monsieur le Président de la Conférence Nationale de Santé.

Par décision conjointe, en date du 5 mai 2021, les ministres de l'Europe et des Affaires Etrangères, de la Transition Ecologique, de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'Economie, des Finances et de la Relance, des Solidarités et de la Santé, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de l'Agriculture et de l'Alimentation, ont conflé aux six corps d'inspection (CGAAER, CGEDD, IGAE, IGAS, IGESR et IGF) l'évaluation et la préparation de l'actualisation de la Feuille de route interministérielle de 2016 pour la maîtrise de l'antibiorésistance.

Le rapport remis en mai 2022 a été rendu public sur le site de l'IGAS le 22 novembre 2022. La mission d'inspection note des avancées importantes, mais souligne que beaucoup reste à faire en amplifant fortement les actions transversales qui ont été insuffisamment développées. Elle pointe notamment six sujets clés qui méritent une attention renforcée ou un élargissement des enjeux abordés : la gouvernance, la territorialisation, le concept « Une seule santé », l'arsenal thérapeutique, la prévention et l'environnement.

La résistance aux antimicrobiens, et notamment l'antibiorésistance, étant considérée par l'OMS comme l'un des dix plus sérieux risques de santé publique pour l'humanité<sup>2</sup>, il est essentiel d'amplifier les actions en définissant des mesures concrétes pour mettre en œuvre des recommandations dans ce sens. La nouvelle Feuille de route entend offrir une vision stratégique décennale à horizon 2033, fondée sur une approche résolument « Une seule santé », concernant a minima deux des trois secteurs : santé humaine, santé animale et santé environnementale. Elle sera complétée en annexe de fiches opérationnelles définissant les actions à déployer sur cinq ans.

Le Comité permanent restreint Antibiorésistance (CPR-AMR), composé de sept ministères, des agences et opérateurs, est en charge du pilotage opérationnel de ces travaux. Tout comme en 2016, la Feuille de route 2033 portera sur la résistance des bactéries aux antibiotiques, également connue sous le nom d'antibiorésistance, qui est le problème de santé publique le plus prégnant, mais pourra concerner pour certaines actions la résistance aux autres antimicrobiens (antiviraux, antifongiques et certains antiparasitaires), lorsque c'est pertinent. Les ressources, financements, indicateurs de suivi et d'impact, ainsi que les modalités de suivi annuel et d'évaluation externe, à mi-parcours et terminale, par les corps d'inspection, y seront définis.

Le CPR-AMR conduit ses travaux autour de six axes prioritaires (Engagement de tout un chacun, Gouvernance et animation régionale et territoriale, Recherche et innovation, Arsenal des produits contribuant à la lutte contre l'antibiorésistance, Surveillance et indicateurs, Europe et International). L'inscription des enjeux de santé publique dans toutes les politiques publiques et le renfort de la démocratie en santé constituent des points d'attention tout particuliers pour le Ministère de la Santé et de la Prévention. Ainsi, nous nous réjouissons que la Conférence nationale de santé (CNS) se mobilise sur ces travaux pour émettre des propositions, notamment sur les questions relatives à l'Engagement de tout un chacun et à la Gouvernance et l'animation territoriale et régionale.

Par ailleurs, la CNS sera saisie pour rendre un avis sur le projet finalisé qui lui sera communiqué mi-2023 (le calendrier exact sera précisé ultérieurement en fonction de l'avancée des travaux). Nous souhaiterions recevoir votre avis dans les quatre semaines suivant l'envoi du document.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement et vous remercions pour votre précieuse implication sur l'élaboration du document.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.





Evaluation et préparation de l'actualisation de la feuille de route interministérielle 2016 pour la maîtrise de l'antibiorésistance



#### **CALENDRIER:**

- Présentation DGS en CP le 08 juillet 2022
- Réunion préfiguratrice le 09 septembre 2022
- Publication du rapport des Inspections le 22 novembre 2022
- Saisine CNS le 06 décembre 2022
- Contribution feuille de route (FDR), axe 1 et
  2 : janvier 2023
- Avis FDR: mi 2023

#### **GROUPE DE TRAVAIL:**

- Emmanuel BODOIGNET
- Michel SAMSON





# Point sur la saisine ABR antibiorésistance par la Direction générale de la santé (DGS)

Pour l'OMS, la résistance aux antimicrobiens est l'une des 10 plus grandes menaces pour la santé publique auxquelles se trouvait confrontée l'humanité.

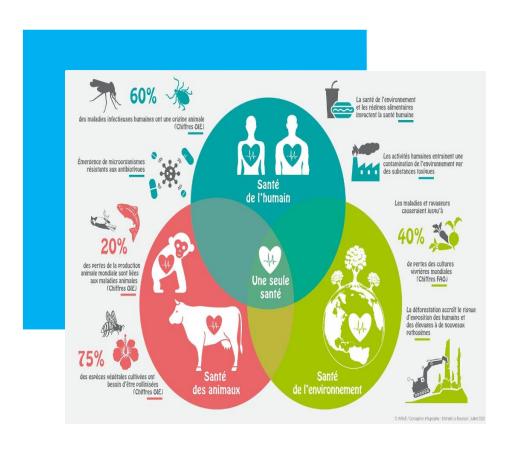
#### Deux causes synergiques liées à l'activité humaine :

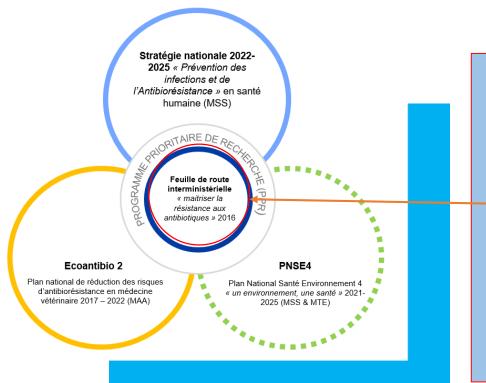
- Antibiotiques (ATB) utilisés de façon répétée, massive ou mal utilisés => sélectionne les bactéries résistantes à leur action (BRA).
- Dissémination des BRA, par transmission directe au sein des populations humaines et animales et indirecte par la chaîne alimentaire ou l'environnement où sont présents des antibiotiques (industrie, des hôpitaux, des élevages, des abattoirs...).

#### **Deux piliers pour lutter efficacement :**

- Prévention et contrôle des infections (**PCI**) pour limiter la transmission des BRA et des gènes de résistance et réduire le besoin d'ATB.
- Bon usage des antibiotiques (BUA), reposant sur des principes et des conduites destinés à les utiliser à bon escient (s'il le faut, ceux qu'il faut, quand il le faut, comme il le faut).

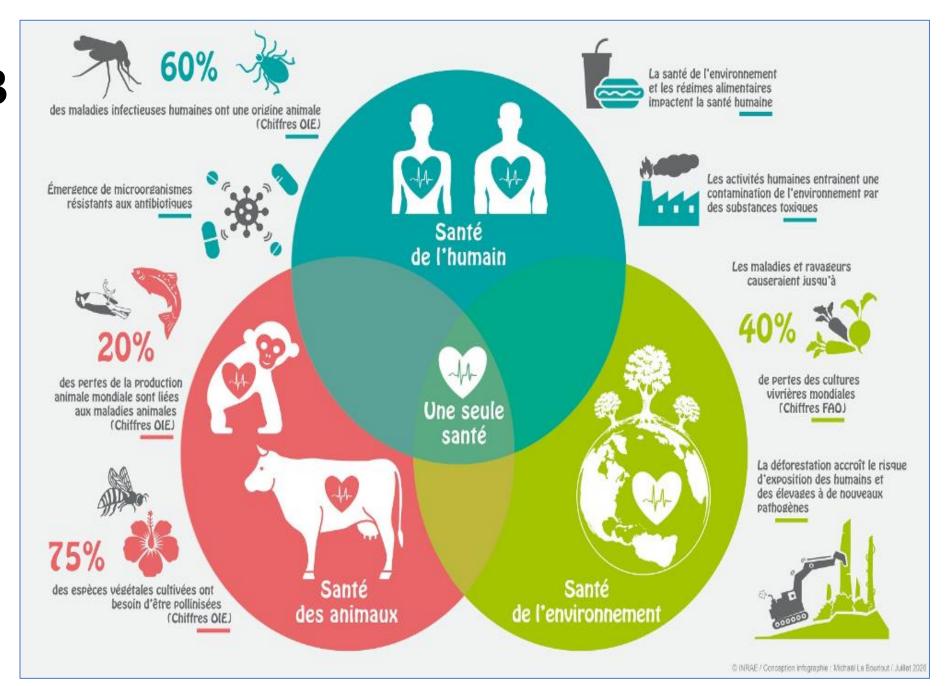
### Une FDR 2033 résolument "One Health"



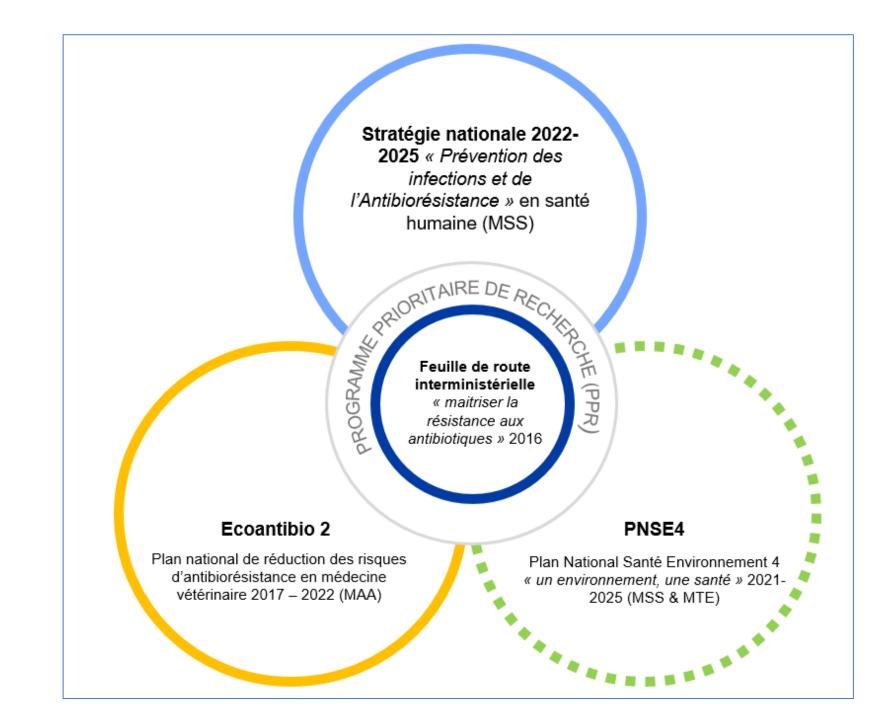


Axes et objectifs visant a minima 2 des 3 secteurs

# Une FDR 2033 résolument "One Health"



# Une FDR 2033 résolument "One Health"







	Axes
1	Engagement de tout un chacun
2	Gouvernance et animation régionale et territoriale
3	Recherche et innovation
4	Arsenal thérapeutique
5	Surveillance et indicateurs
6	Europe et international

### SAISINE DE LA CNS



- 1. Demande <u>d'avis</u> sur le projet finalisé incluant tous les axes transmis en février 2023 avant envoi pour arbitrage en mars 2023
- 2. <u>Conseils</u> contribuant à l'écriture de l'Axe 1 et 2 sur la période de décembre 2022 janvier 2023 Objectifs stratégiques sur 10 ans Déclinaison opérationnelle quinquennale



# Point sur la saisine ABR antibiorésistance par la Direction générale de la santé (DGS)



# 9. Points divers



# En vous remerciant pour votre attention

La Conférence nationale de santé